Nations Unies S/PV.5151



Conseil de sécurité

Soixantième année

Provisoire

5151e séance

Jeudi 24 mars 2005, à 16 h 55

New York

Président :	M. Sardenberg	(Brésil)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Argentine	M. Mayoral
	Bénin	M. Adechi
	Chine	M. Wang Guangya
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M Holliday
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. de La Sablière
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Philippines	M. Baja
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2005/57/Add.1)

Lettre datée du 31 janvier 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/60)

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) du Conseil de sécurité (S/2005/68)

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) du Conseil de sécurité (S/2005/140)

05-28378 (F)



La séance est ouverte à 16 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2005/57 et Add.1)

Lettre datée du 31 janvier 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2005/60)

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) du Conseil de sécurité (S/2005/68)

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004), du paragraphe 15 de la résolution 1564 (2004) et du paragraphe 17 de la résolution 1574 (2004) du Conseil de sécurité (S/2005/140)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Soudan une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Erwa (Soudan) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis des documents S/2005/57 et additif 1, S/2005/68 et S/2004/140, qui contiennent les rapports du Secrétaire général datés du 31 janvier, du 4 février et du 4 mars 2005, ainsi que du document S/2005/60, qui contient une lettre du Secrétaire général datée du 31 janvier 2005, transmettant le rapport de la Commission internationale d'enquête sur le Darfour.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2005/198, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Algérie, Argentine, Bénin, Brésil, Chine, Danemark, France, Grèce, Japon, Philippines, Roumanie, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1590 (2005).

Je donne maintenant la parole à M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

M. Guéhenno (*parle en anglais*) *:* Je vais faire une déclaration au Conseil de sécurité au nom du Secrétaire général.

> « Je me félicite tout d'abord de l'adoption par le Conseil d'une résolution autorisant la création de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS). Nous espérons que la MINUS jouera un rôle clef pour aider à l'application de l'Accord de paix global signé le 9 janvier entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement de libération du peuple soudanais.
>
> C'est un moment crucial pour le Soudan et un instant décisif pour la communauté internationale, dans le règlement de décennies de guerre civile dans le pays le plus vaste d'Afrique. Je suis encouragé par le fait qu'après de longues délibérations au Conseil, le texte prenne en

compte des propositions que j'avais faites dans mon rapport du mois de janvier.

Ces propositions étaient fondées sur une analyse approfondie de ce qui, selon nous, est requis de la part de la communauté internationale pour fournir un appui efficace à l'application des Accords de paix. Bien qu'il existe des domaines où la résolution ne correspond pas à mes recommandations, nous sommes prêts, au Secrétariat, à nous acquitter de nos obligations.

Mais soyons clairs : le peuple soudanais, la communauté des donateurs et l'Organisation des Nations Unies doivent relever des défis exceptionnels pour mettre en œuvre l'Accord de paix. Il faut s'attaquer rapidement et avec détermination à ces défis. De gros obstacles politiques continuent d'entraver le processus de paix, et nous devons bénéficier de la pleine coopération des parties pour les surmonter.

En outre, nous serons confrontés à des obstacles logistiques sans précédent pour déployer une opération d'appui à la paix des Nations Unies dans un pays connu pour la rigueur de son climat et son relief extrêmement difficile.

L'ONU se tourne vers les membres de la communauté internationale – en particulier vers ceux qui ont déjà généreusement appuyé le processus de paix et les secours humanitaires – pour qu'ils fournissent une assistance soutenue supplémentaire dans des domaines clefs, notamment la réforme du secteur de la sécurité; le retour et la réinsertion des personnes déplacées sur le plan interne; le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants; et le développement économique à plus long terme.

Le relèvement après plus de 20 années de guerre civile sera un processus long et coûteux. Pourtant, nous continuons de manquer cruellement de fonds, même après l'appel lancé par l'ONU en vue d'obtenir 560 millions de dollars pour financer immédiatement les opérations de secours et de relèvement dans le sud, étant donné que seulement 10 % de ce montant a jusqu'à présent fait l'objet d'annonces de contributions ou de contributions effectives.

La réunion du mois prochain à Oslo sera une mise à l'épreuve importante de notre détermination. Nous avons besoin d'un appui immédiat et généreux même avant cela, surtout avec l'approche de la saison des pluies, qui menace d'entraver nos opérations.

La résolution que le Conseil a adoptée aujourd'hui exprime à juste titre la préoccupation la plus vive du Conseil devant les conséquences désastreuses de la persistance du conflit au Darfour. Je me félicite du souhait explicite manifesté par le Conseil de renforcer l'action menée pour favoriser la paix au Darfour, en particulier au moyen de l'appui que fournira la MINUS à la mission de l'Union africaine.

Je viens de recevoir le rapport préliminaire de la mission d'évaluation dirigée par l'Union africaine, à laquelle l'ONU a également participé. J'étudie le rapport et je tiendrai des consultations urgentes avec le Président Konaré avant de faire des recommandations.

Il est clair que l'état actuel des choses au Darfour est inacceptable; les problèmes de cette région sont des problèmes immédiats et nous ne pouvons accepter le statu quo. Il faut faire cesser la violence et les destructions. L'impunité doit prendre fin. Si la sécurité ne s'améliore pas rapidement, les meurtres et les viols se poursuivront. Nous ne devons pas permettre que ce scénario catastrophique aboutisse inéluctablement à cette conclusion.

Nous devons signifier clairement aux responsables qu'ils devront rendre des comptes. J'appuie les efforts faits par le Conseil pour donner un véritable sens à ce message. Comme on le sait, il existe une recommandation claire émanant de la Commission d'enquête internationale sur le Darfour visant à ce que le Conseil de sécurité renvoie immédiatement cette situation à la Cour pénale internationale. Les sanctions doivent également rester d'actualité. Tout en me félicitant de la résolution d'aujourd'hui, j'attends également avec intérêt la décision du Conseil sur ces autres questions.

Alors que nous nous réunissons ici aujourd'hui, les agents humanitaires et la mission de l'Union africaine sont en première ligne de l'action de la communauté internationale face à la

crise du Darfour. Ils travaillent ensemble courageusement, avec dévouement et en courant de grands risques personnels. Le Conseil se doit à leur égard d'agir avec courage et détermination.

Notre travail d'aide au rétablissement de la paix et de la stabilité dans l'ensemble du Soudan ne fait que commencer. Dans l'intérêt des hommes, des femmes et des enfants de ce pays, agissons tous avec fermeté, de façon décisive, pour mener à bien notre mission. »

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Guéhenno de cette déclaration.

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Erwa (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil en cette période historique pour mon pays. Nous sommes tout à fait certains que vous vous acquitterez de cette mission avec brio.

Je voudrais commencer ma déclaration par des remerciements au Conseil pour tous les efforts qu'il déploie à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord de paix global entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan (SLM/A), conclu en janvier 2005 après une longue négociation où la position du Soudan – toujours inchangée – était que la paix reste une option stratégique qui vaut tous les sacrifices.

Jusqu'à ce que nous mettions en œuvre cet Accord historique, qui met fin à l'un des conflits les plus anciens d'Afrique et qui nous ouvre les horizons d'un avenir uni où le Soudan pourra vivre en paix et où le nord, le sud, l'est et l'ouest coexisteront en harmonie; jusqu'à ce que cet accord soit généralisé à toutes les provinces du Soudan et y apporte la stabilité et la paix – notamment dans la province du Darfour, dont nous espérons voir la situation évoluer dans la bonne direction –, il faut redoubler d'efforts pour parvenir à une paix complète en ramenant la paix et la stabilité au Darfour, comme l'ont dit devant le Conseil le Président de la République soudanaise et le chef du SLM/A le 8 février dernier.

Après l'adoption il y a un instant par le Conseil de la résolution 1590 (2005), qui définit le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour six mois, je voudrais remercier expressément les auteurs de la résolution d'avoir choisi la méthode rationnelle consistant à traiter séparément des autres questions la résolution sur le mandat de la Mission. Nous apprécions pleinement la sagesse des membres du Conseil et leur coopération grâce auxquelles ils ont pu adopter à l'unanimité cette résolution historique très importante pour le Soudan.

Je voudrais rappeler ici au Conseil les promesses et les engagements pris à la session historique de Nairobi, le 19 novembre 2004, et notamment son engagement d'accélérer l'adoption de la résolution sur le mandat de la mission ainsi que son insistance auprès des parties pour qu'elles concluent un accord de paix conforme à ce qui avait été convenu à Nairobi. Les parties ont honoré leur engagement et ont offert en présent au peuple soudanais l'Accord de paix en début d'année, comme nous l'avions promis. Le peuple soudanais compte sur la Mission des Nations Unies au Soudan pour soutenir la paix et le commencement de la mise en œuvre de cet Accord, auquel nous avons assisté aujourd'hui, est un premier pas concret dans cette direction.

Le Gouvernement soudanais, qui a fait tous les efforts possibles pour parvenir à la paix, est plus désireux que toute autre partie de mettre en œuvre cet Accord et de le traduire en réalité dans chacune des provinces du Soudan. Je voudrais, à cet égard, rappeler au Conseil que nous sommes un État au seuil du développement et du progrès et que c'est après un long et dur cheminement que nous avons pu parvenir à la paix. Nous nous préparons désormais à assumer un certain nombre de responsabilités au prix d'un travail acharné et constant visant à former un Gouvernement d'union nationale, préparer la mise en œuvre de l'Accord, le rapatriement des populations et la reconstruction du pays et œuvrer énergiquement à mettre fin à ce qui s'est passé au Darfour afin de ramener la région sur le chemin de la paix au plus tôt.

Au moment où mon gouvernement assume toutes ces responsabilités, je dois rappeler au Conseil l'importance d'un appui à ce Gouvernement. Il va sans dire que l'on ne peut demander au Gouvernement d'assumer toutes ces importantes responsabilités tout en l'affaiblissant ou en en limitant les capacités. L'histoire est témoin de ce que je viens de dire.

À la conclusion de cette séance historique, je me dois de saluer les efforts déployés par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD),

les États de la Troïka et le Forum des partenaires de l'IGAD, ainsi que la position très importante prise par le pays frère du Kenya. Nous voudrions également rendre hommage aux efforts déployés par l'Union africaine sous la direction du Nigéria.

Je voudrais redire que le Gouvernement soudanais, qui a consenti tous les sacrifices pour parvenir à cet Accord, est déterminé à honorer son engagement en vue de sa mise en œuvre. Notre cheminement dans cette direction continue et nous ne regarderons pas en arrière avant que la paix n'étende ses bienfaits sur toute la surface du Soudan.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant du Soudan de sa déclaration.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil restera saisi de la question.

La séance est levée à 17 h 10.